

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'AMICALE DU  
PERSONNEL COMMUNAL DE  
ROYAN.

80145

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 25

Contre 1

abstention

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUIJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. POLMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIALUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
14 novembre 1980,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 41 985 F  
(QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS)  
à l'Amicale du personnel communal de la Ville de ROYAN.
- d'imputer cette subvention sur le chapitre 951 article 657 du  
budget 1980, (étant précisé que celle-ci sera prélevée sur le  
crédit "dépenses imprévues" chapitre 970 article 669 du budget  
1980)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

SOUS-PREFECTURE ROYAN  
ARRIVÉE LE

- 8. DEC. 1980

DELIBERATION EXECUTOIRE  
ART. 46 DU C. M. U.



Pierre LIS.